



Espace
Chambly



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Aménagement du parc Timothée-Kimber : la Ville de Chambly présente une reddition de comptes

CHAMBLY, LE 3 NOVEMBRE 2022 – La Ville de Chambly présente une reddition de comptes aux citoyens à la suite de la consultation publique effectuée le 22 septembre 2022, au Pôle culturel de Chambly, portant sur l'aménagement du parc Timothée-Kimber.

À cette occasion, une trentaine de citoyens ont été accueillis par Alexandra Labbé, mairesse de la Ville de Chambly; Sophie Martel, directrice adjointe du Service loisirs et culture; et Élise Beauregard, architecte paysagiste, écologiste spécialisée en sol urbain et directrice de projet pour la firme ELBC. Elles ont reçu les commentaires et répondu aux questions des citoyens, en lien avec les trois sujets proposés au préalable, notamment la faune et la flore; le programme d'aménagement; de même que l'accessibilité, la sécurité et la cohabitation.

Nature des interventions des citoyens

Les préoccupations soulevées par les citoyens portaient notamment sur : la proximité des terrains privés adjacents au parc, la distance entre les équipements et les propriétés; la pertinence de prolonger la piste cyclable; le souhait de maintenir cet espace dans l'état actuel, garder des zones intouchées; la faune déjà présente et la biodiversité exceptionnelle de cet endroit; la présence de phragmite; la quantité d'eau contenue dans le bassin de rétention et la sécurité des usagers; la pollution de la rivière L'Acadie et le risque d'y attirer davantage de gens; la tranquillité des riverains; les clientèles susceptibles de fréquenter le parc le soir et la crainte d'y avoir du vandalisme.

Certains ont suggéré de favoriser l'observation des oiseaux et de privilégier certaines essences d'arbres permettant de les attirer. D'autres ont suggéré une plantation d'arbres plus importante. Des citoyens ont considéré le fait qu'il s'agissait d'un gros investissement. Plusieurs personnes se sont montrées favorables et positives à l'égard du projet; elles ont ajouté que celui-ci contribuerait à une belle cohésion entre les quartiers. Des citoyens, qui attendent l'aménagement du parc pour les jeunes depuis longtemps, se sont montrés satisfaits du projet proposé.

Détails du projet et modifications apportées au plan proposé

Bien que les grands axes du programme d'aménagement demeurent sensiblement les mêmes, des mesures de réduction et de mitigation seront mises en place, afin de contribuer à une cohabitation agréable, douce, harmonieuse et respectueuse de l'environnement.

Par ailleurs, le parc Timothée-Kimber sera réalisé en deux phases, puisque la municipalité doit solliciter le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour l'obtention de certificats d'autorisation liés au respect des zones inondables et des limites du bassin de rétention. Voilà pourquoi la phase I est prévue dès 2023; la phase II sera réalisée en 2024, selon les délais d'attribution du Ministère.

Secteur Bernadette-Laflamme (phase I)

Cette portion du parc aura davantage la vocation d'un parc de voisinage, avec l'intégration de clientèles multigénérationnelles. Pour ce faire, l'on y intégrera des aires de jeux polyvalents, actifs et accessibles pour les 2 à 5 ans, les 5 à 12 ans et les adolescents. À la suite des commentaires des citoyens, l'agencement des espaces de jeux sera bonifié, afin que leur dimension et leur disposition contribuent à limiter les nuisances sonores pour les propriétés privées.

L'on procédera à l'aménagement d'un espace de pique-nique sous les arbres, muni de tables (dont l'une accessible aux fauteuils roulants); l'ajout de surfaces engazonnées permettra de concevoir des zones de jeux libres, de détente et de rencontres; la création d'un bouton favorisera la glissade pour les tout-petits en période hivernale. Des

bancs, des balancelles, des supports à vélo, ainsi qu'une fontaine à boire seront également intégrés. À la demande des citoyens, une toilette chimique sera ajoutée.

Un belvédère au niveau du sol et face au bassin de rétention créera un espace convivial pour les activités extérieures (yoga); la contemplation et l'observation du parc, de la faune et de la flore. Le bassin de rétention sera accessible depuis la rue Bernadette-Laflamme et le parc, où certains sentiers de promenade seront créés, afin de se poser et d'observer l'écosystème du site de plus près.

Il est à noter que l'ombrage sera engendré par la plantation d'arbres et qu'il n'y aura pas de toiles ajoutées à cet effet. Le parc ne comportera pas de jeux d'eau, puisque le quartier est déjà desservi en ce sens.

Par ailleurs, l'on ajoutera une clôture entre les aires de jeux et l'avenue De Salaberry, afin de sécuriser le secteur. La prolongation du sentier polyvalent facilitera l'accès au parc, par les secteurs Bernadette-Laflamme et Timothée-Kimber. La zone tampon végétalisée sera bonifiée (arbres, arbustes et vivaces) en bordure des propriétés privées et des sentiers d'accès, afin de respecter l'intimité des riverains et de créer un cadre agréable pour les utilisateurs.

Secteur Timothée-Kimber (phase II)

L'on aménagera le secteur de façon minimaliste afin de valoriser son aspect environnemental, par des actions visant à conserver un maximum de végétation existante, de préserver et de bonifier les écosystèmes déjà en place. Une gestion du phragmite et des plantes envahissantes présentes sur le site sera prévue. L'on plantera des arbres à floraison printanière à l'arrière de la station de pompage. L'espace sera agrémenté de tables de pique-nique favorisant les rencontres, alors que le couvert végétal sera bonifié, contribuant à la diversification des écosystèmes.

Par ailleurs, l'on améliorera la zone tampon végétalisée prévue entre le parc et la propriété adjacente située sur l'avenue De Salaberry, de même que dans la zone située entre le sentier polyvalent et les résidences de la rue Timothée-Kimber, afin d'atténuer les nuisances et de préserver l'intimité des citoyens.

Le développement du sentier polyvalent sera maintenu afin de pouvoir traverser le secteur, et d'assurer la connectivité au reste du réseau cyclable de la municipalité. Réalisé en poussière de pierre claire, il favorisera une meilleure intégration au milieu naturel, limitant les îlots de chaleur et l'imperméabilisation des surfaces. Il est à noter que certaines sections du sentier projeté initialement ont été retirées, alors que la largeur du sentier a été réduite de façon à limiter leur empreinte sur le site.

Dans un même ordre d'idées, seule la passerelle reliant les deux secteurs du parc sera conservée. Celle prévue au-dessus du bassin de rétention dans le secteur Bernadette-Laflamme et de la station de pompage a été retirée du projet.

Deux belvédères seront aménagés autour du bassin de rétention. Situés au niveau du sol, ils contribueront à créer des aires de repos et d'observation de la faune, de la flore et d'appréciation du paysage. Quelques nichoirs, perchoirs et autres éléments d'observation seront intégrés. Un stationnement de cinq cases, dont un espace pour personne handicapée, jouxtera la station de pompage sur l'avenue De Salaberry.

Secteur rivière L'Acadie (phase II)

Le secteur situé à l'est demeurera une zone de conservation pour la faune et la flore et ne sera pas accessible à la population.

Quant au secteur ouest, l'aménagement projeté favorisera un meilleur accès pour la découverte du milieu naturel et la vue du milieu agricole au loin, l'entretien, de même que la surveillance. Deux belvédères seront aménagés en bordure de la rivière, afin de profiter des vues qu'elle offre. Une traverse piétonnière sécurisée sur l'avenue De Salaberry assurera la connexion avec le parc Timothée-Kimber. L'on prévoit un circuit de sentiers pour piétons, dont le tracé sera révisé en fonction des arbres présents sur le site et afin de l'éloigner de la propriété adjacente, et ce, par le biais d'une zone tampon végétalisée contribuant à atténuer les nuisances et assurant l'intimité des résidents.

L'accès à la rivière n'est pas prévu puisque l'on accède déjà à l'eau par le biais du Centre nautique Gervais-Désourdy et du bassin de Chambly. Qui plus est, la rivière constitue un milieu sensible à l'érosion des rives, elle est polluée et nécessiterait d'importants travaux de nettoyage.

Précisions

Soulignons que les intervenants de la Ville de Chambly et de la firme en architecture du paysage ELBC, de même que les élus municipaux, ont statué en s'assurant que les décisions prises soient en concordance avec le plan directeur des infrastructures pour les parcs, les espaces verts, les plateaux sportifs et les infrastructures de loisirs qui a été adopté récemment; et respectant l'ensemble des contraintes et faisabilités en matière d'environnement énoncées par le MELCC. À ce sujet, en raison de la présence de cours d'eau sur ce site, certains aménagements situés dans les bandes riveraines devront être approuvés au préalable par le Ministère.

Prochaines étapes

L'analyse étant complétée et les données ayant été intégrées au concept final, l'on procédera aux plans et devis de la phase I du secteur Bernadette-Laflamme, dès cet automne et à l'hiver 2023, pour ensuite lancer l'appel d'offres et procéder à la réalisation des travaux au printemps-été 2023. Suivront les plans et devis de la phase II, qui seront effectués à l'automne 2023 et à l'hiver 2024, pour ensuite procéder à l'appel d'offres et à la réalisation des travaux de la phase II au printemps-été 2024.

Rappelons que le site du futur parc Timothée-Kimber est actuellement un terrain libre appartenant à la Ville de Chambly, où la végétation pousse de façon spontanée. L'aménagement d'un parc et le prolongement de la piste multifonctionnelle sont planifiés depuis de nombreuses années. La municipalité, qui a à cœur le bien-être de la communauté, est responsable de réhabiliter cet espace vacant et de le rendre accessible et utile à la population, en proposant un aménagement respectueux, mettant en valeur et préservant les écosystèmes présents; en sensibilisant les gens à l'environnement tout en préservant l'intimité du lieu et la biodiversité existante, afin d'assurer une cohabitation harmonieuse.

Pour consulter le dossier lié à l'aménagement du parc Timothée-Kimber, les citoyens peuvent se rendre sur la plateforme espacechambly.ca, sous la rubrique du même nom.

Pour plus d'information sur le sujet, les citoyens sont invités à communiquer avec le Service loisirs et culture au 450 658-2711 ou participation.publique@ville.chambly.qc.ca.

-30-

ATTENTION : Utilisation restreinte de la photo ou de l'image uniquement en lien avec le présent communiqué de presse.

Source : Marie-Hélène Latreille
Conseillère en communication
Service des communications et relations avec les citoyens
Tél. : 450 658-4505